Avec la
Cgt 04

L'action,
C'est maintenant !

Le bulletin de l'UD 04

« Ensèn »

Union Départementale
Des syndicats CGT
des Alpes de Haute Provence

Sommaire

2 Le 7 mars : grève générale

3 Les Alpes de Haute Provence y était ! - Interview de Soréa Toumani

4 Création du syndicat CGT de l'hôpital de Forcalquier - Interview des membres du Bureau

5 Le 31 janvier : les électriciens et gaziers ont exprimé massivement leur ras-le-bol ! + Repas retraités CGT de la Poste

6 Toi syndiqué, Et si tu devenais conseiller Prud'hommes

7 Intercommunalités : ce qui change au 1er janvier 2017 - Interview de Michèle Piednoir

8 Intercommunalités (suite) + Journée d'étude Fonction Publique

Numéro
Janvier 2017

EDITO

La farandole, typiquement provençale, de vœux pour la nouvelle année est enclenchée depuis un petit moment. À côté de ces « Bonne et heureuse nouvelle année » venant de toutes parts, il y a aussi ces vœux qui sont en notre fond. Ces désirs qui nous passionnent pour voir une nouvelle année qui apporte le bonheur autour de nous. Ces vœux-là, cette année va les mettre à rude épreuve.

Le balbutiement est de considérer le calendrier comme un marqueur, un indicateur, un conteneur de quelques valeurs bien réelles et bien concrètes. Nos vœux, même utopique ce jour, vont au-delà de simples rêves, c'est une boussole indiquant la direction du progrès et de l'évolution pour la VIE.

Nos vœux ne doivent pas simplement rester une vue de l'esprit, des chimères secrètes, une aspiration vers l'impossible ou des vœux difficiles à partager car nous-mêmes n'y croyons pas.

Non nos attentes sont, pour une grande partie, entièrement dépendantes de nous. Il ne s'agit pas d'espérer des miracles ou des coups de chance… Avoir des aspirations que l'on confie, au mois de mai, entre les mains de saltimbanques ou autres bonimenteurs, à coups sûrs amèneront une énorme source de déception et de douleurs à l'automne…

Donnons-nous les moyens d'agir pour donner un petit coup de pouce à la chance…Et sur la face action, définissons les objectifs, pour en fin d'année faire le constat d'un bilan positif pour le monde du travail.

Sinon nous pourrions toujours nous plaindre de ce que la vie nous oublie tout le temps, en vérité c'est juste, que nous avons oublié de prendre le temps pour s'occuper de la VIE, de la nôtre et de celle des générations à venir.

La bonne année ne peut pas se limiter à celle de l'élection. Cessons de vouloir simplement quelque chose sans avoir conscience de l'investissement collectif nécessaire à sa réalisation. Commençons à poser sur la table les éléments de compréhension qui permettront d'envisager les choix de société, à la lueur de notre quotidien et non sur les seuls fondements de la logique financière.

Les hâbleurs jouent avec nos peurs, ils les travaillent, les tissent, les exaltent et rendent inexorable la seule logique de l'argent ROI. Notre ennemi ce n'est pas uniquement la finance, notre ennemi c'est l'uniformisation de la pensée et de la réalité !!!

Créons ensemble le contexte, avec de nouvelles rencontres, changeons notre manière de penser, décidons de faire des pas et des actes qu'on n'avait pas osés jusque-là, retissons ce lien qui est la source des bons moments que nous passons ensemble. OUI il faut que nos utopies guident la lanterne et non l'inverse.

Sortons des simples vœux pieux, d'une démarche passive et émancipons-nous pour libérer cette petite lumière d'amour que nous avons tous accrochée à notre cœur. Cessons de faire de nos propres vœux de nouvel an un rituel insignifiant et ainsi des urnes, jaillira une voie parsemée des fleurs de nos consciences.

Bonne et heureuse année 2017

Alain Bard

LE 7 MARS : GREVE NATIONALE

Contre la loi Touraine, et pour la défense de notre système de santé, de protection sociale, ainsi que pour des conditions de travail et un salaire décents

Marisol Touraine, comme son parti, ont manifesté aux côtés de la CGT pour dénoncer la Loi Bachelot ou loi "HPST" de 2009 et ses effets catastrophiques pour les usagers et les personnels. Elle s'était engagée à la remettre en cause une fois au pouvoir.

Pourtant depuis 2012, la loi n'a pas été abrogée mais beaucoup plus grave, la politique menée n'a cessé de la renforcer avec comme point culminant la publication de la Loi Touraine en janvier 2016 et la mise en place des GHT qui marque une attaque sans précédent contre l'hôpital public et notre système de protection sociale avec pour objectif 3,5 milliards d'économies pour les hôpitaux, la réduction de l'offre de soins ainsi que la suppression de 16 000 lits et 22 000 emplois hospitaliers. Cette politique se traduit aussi dans nos établissements par un management agressif, des personnels en souffrance, une baisse des effectifs titulaires, une augmentation des CDD

A cela s'ajoute des provocations à répétitions, comme lors de la récente épidémie de grippe, où elle demande aux personnels de faire des efforts, alors que sa politique ne cesse de détruire des lits et des emplois aggravant lourdement la situation. Autre provocation : sa présentation du plan qualité de vie au travail le jour du vote du projet de loi du financement de la sécurité sociale insultant les personnels et les usagers.

Cette logique purement économico-financière conduit à des soins déshumanisés, des patients et des soignants maltraités. Il faut donc se faire entendre encore plus fort, et signifier au gouvernement qu'on ne laissera pas disparaitre notre outil de travail et qu'on se battra pour un véritable service public de santé avec la réouverture de tous les lits fermés.

La commission exécutive de l'USD CGT 04 qui s'est réunie le 24 janvier répond favorablement à l'appel national à se rendre sur Paris lors de la journée intersyndicale du 7 mars, lieu où se prennent les décisions.

Aussi, face à cette situation, le « Tous ensemble » est une nécessité absolue, donc tous à Paris le 7 mars !

Il n'y a que le rapport de force qui fera reculer le gouvernement, et permettra de faire avancer nos revendications tant locales que nationales. Les personnels l'ont bien compris puisque, aujourd'hui, on constate un regain de syndicalisation et la création de nouvelles bases.

LES ALPES DE HAUTE PROVENCE Y ETAIT

Interview de Soréa Toumani - Collectif Chômeurs CGT 04

Le 3 décembre lors de la 15ème manifestation organisée par la CGT, ont défilé, ensemble les comités CGT-Chômeurs, les associations AC!, APEIS, MNCP ... Nous partîmes de la place de Stalingrad vers 14 h 30 pour rejoindre la place de Clichy, dans le nord de la capitale.

Le camarade Patrick, la camarade Dalila et moi-même Soréa du Comité Chômeurs et tout précaires-CGT04 représentions, certes minoritairement mais avec beaucoup de conviction, notre département des Alpes de Haute Provence où malheureusement, sévit également et cruellement la précarité qui affaiblit et isole socialement des personnes de tout âges, travailleurs actifs ou privés d'emploi, handicapés, étudiants, retraités, auto entrepreneurs, intérimaires, ...etc.

Nous refusons que les travailleurs actifs ou privés d'emploi soient un instrument de propagande politique, en essayant de nous faire croire, nous convaincre que le chômage est en baisse, en manipulant les chiffres catégoriels afin de leurrer le peuple qui n'est pas dupe et comprend que le camouflage résulte dans des déplacements de catégorie en ne nous parlant que de la « A » qui rassemble, les personnes complètement privés d'emplois mais en omettant de parler de celles en stage, en CDD, temps partiels, formations courtes souvent non-rémunérées … Ce sont des personnes placées dans d'autres catégories mais toujours au chômage et surtout dans des situations de plus en plus précaires ....

Malgré la gravité de la cause commune, qui réunissait plusieurs comités-CGT, associations, émanant de divers départements Français, l'ambiance était camaradesque, même notre soleil que nous avions ramené enroulé dans nos drapeaux cégétistes, radieusement, nous avait accompagné tout le long de la manifestation serait-ce un signe ? Nous, nous voulons y croire et peut-être que la 16ème manifestation, si nos luttes s'avèreront victorieuses ne verra pas le jour ? Il n'y aura plus de précarité ni de chômage ….

En attendant ce jour de gloire populaire, ON LACHE RIEN !!

Le Secrétaire Général de la CGT Monsieur Philippe Martinez, était présent et a déclaré, avant le départ de la manifestation ;

« Il faut, une véritable lutte pour l'emploi, et ne pas user d'artifices pour essayer de démontrer que le chômage baisse » !

Création du syndicat CGT de l'hôpital de Forcalquier

Interview des membres du Bureau du nouveau syndicat

La CGT est largement majoritaire dans les hôpitaux et EHPAD du département, pourtant elle n'était pas représentée au sein de l'hôpital Saint Michel de Forcalquier. Il y avait deux autres syndicats au sein de l'hôpital de Forcalquier mais pas la CGT. C'est chose faite désormais depuis le début du mois de janvier.

>> Pourquoi avoir créé un nouveau syndicat à l'hôpital de Forcalquier ?

Nous avons compris que face aux pouvoirs des directions, l'existence d'un syndicat dynamique et déterminé dans un établissement est une nécessité pour faire valoir et respecter les droits des salariés inscrits dans la Législation du Travail, et le moyen d'en conquérir de nouveaux.

Beaucoup de salariés partent tous les matins au boulot sans savoir qu'ils ont le droit de faire autre chose que simplement se faire exploiter.

Beaucoup de gens n'osent même pas demander quels sont leurs droits de peur que ce soit considéré comme une provocation par les patrons.

Seul nous sommes moins forts. Unis, nous sommes plus forts! Il est important de se regrouper pour se faire entendre et se faire respecter. Il est important aussi de retrouver les liens qui unissent les gens. Ce sont des liens de solidarité. Et la solidarité entre les humains, entre les salariés, ça permet d'avancer, tout simplement.

>> Pourquoi avoir choisi particulièrement la CGT ?

Les salariés doivent se défendre. Et l'organisation aujourd'hui la plus apte à défendre les salariés, c'est la CGT.

Aujourd'hui c'est important de résister. Donc, cela permet d'esquiver des coups. c'est déjà un bon départ. Mais, on ne peut pas simplement résister, si non c'est vouer à l'échec.

En effet, il faut se battre pour acquérir de nouveaux droits, de nouvelles garanties collectives. Il n'y a qu'en dépassant les lois, grâce au rapport de force et à la lutte que nous continuerons à y parvenir. Car il est évident que ce ne sera jamais en attendant ceux qui font les lois (Assemblée, Sénat, Gouvernement) et ceux qui les accompagnent, dans le dos des salariés et des privés d'emploi (patronat et certains syndicats d'accompagnement), que l'on améliorera les conditions de vie et de travail des classes précaires et médianes.

C'est quand la situation est la plus difficile qu'il faut être le plus ambitieux. Et aujourd'hui, le syndicat le plus ambitieux, c'est la CGT.

LE 31 JANVIER : LES ÉLECTRICIENS ET GAZIERS ONT EXPRIMÉ MASSIVEMENT LEUR RAS-LE-BOL !

A l'appel de la FNME CGT et des autres Fédérations, c'est massivement sur tout le territoire national toutes entreprises et toutes catégories socioprofessionnelles confondues que les électriciens et gaziers ont marqué leur ras-le-bol en faisant grève, en participant aux blocages de sites et en reprenant leurs outils de travail.

Localement, ce fut une très belle journée de mobilisation !
Les agents de l'UP Med se sont mobilisés en masse ce 31 janvier.
61 % de grévistes avec des pointes à 70 % en sous-U et presque 35 % à l'état-major.

2 piquets de grève tenus par des agents déterminés (St Dalmas et Ste Tulle). Beaucoup de jeunes aussi dans ce mouvement. Des jeunes aussi inventifs que peut l'être notre Direction quand il s'agit de toucher à notre pouvoir d'achat.

Au niveau National cette journée restera marquée par une forte mobilisation des hydrauliciens.
Bizarre quand le discours est « que tout va bien dans le meilleur des mondes ».

La Direction est désormais prévenue ! Elle ne peut désormais se voiler la face et doit prendre conscience que le mécontentement est généralisé. On ne se laissera pas prendre pour des Citrons (de Menton forcement !). Cette journée est une 1ière étape. Mais quelle étape !

La lutte continue, tous les électriciens et gaziers, actifs et retraités, doivent rester mobilisés et continuer d'exiger l'ouverture d'une négociation nationale salariale, un financement pérenne des activités sociales à hauteur des besoins des salariés, l'arrêt des fermetures de sites et réorganisations, l'emploi dans les services et unités.

Repas des retraités de la Poste du 21 janvier

Se retrouver autour de produits du sud-ouest pour partager un moment de fraternité, c'est la journée annuelle des retraités (et quelques encore actifs) du centre de tri. Un moment convivial pour nous remémorer les luttes qui nous ont rassemblées et qui encore aujourd'hui laissent vivre dans nos cœurs, le sentiment qu'avec la solidarité de grandes choses sont possibles. Nous avons également bu un verre pour accueillir dans la famille des retraites notre camarade Claude ROUSSEL et finit la journée autour d'une partie de boules. Nos camarades Patrick Curie et Francis Giraudot ont assuré la logistique, Alain a fait chauffer la marmite et une mention spéciale à Sylvia qui a supervisé le tout. Face à l'ambiance et la réussite de ce millésime un voyage entre camarades postiers est en prévision pour l'automne, si d'autres lofteurs sont partants ils pourront se rapprocher de la section syndicale CGT des retraités des PTT !!!

Toi syndiqué
et si tu devenais conseiller Prud'hommes

Le renouvellement du mandat de conseiller-e prud'hommes interviendra durant le 1er semestre 2017. Cette échéance doit s'anticiper, en effet, ce renouvellement doit être pensé et organisé très en amont si nous voulons accroître l'efficacité et l'influence de la CGT au sein des CPH.
Les enjeux en matière de droits, libertés et actions juridiques sont essentiels : l'actualité démontre qu'il s'agit d'un terrain d'affrontements majeurs avec le MEDEF et les pouvoirs publics.
Le droit doit être utilisé au service de l'action syndicale et du déploiement de la CGT.
L'action juridique, au-delà du règlement de contentieux individuels, ouvre une porte vers l'action collective, la conquête de droits nouveaux, la syndicalisation. La connaissance et la maitrise de ce domaine nous donnent la légitimité auprès des salariés mais aussi auprès des auxiliaires de justice. Cette légitimité, non comme une reconnaissance sur la carte de visite, mais bien pour gagner l'écoute et l'adhésion du monde du travail.

Ce champ d'intervention est primordial pour l'activité de nos unions locales et il ne s'improvise pas. Les militants investis dans l'animation de cette activité, les membres des collectifs de direction de nos structures, les camarades ayant acquis une expérience par l'exercice d'un mandat juridique ont besoin d'un accompagnement-formation pour être plus efficaces et autonomes.
Les notions fondamentales en droit du travail sont, pour la plupart, le fruit d'affrontements collectifs. Les dérives juridistiques et individuelles entrainent une dépolitisation des enjeux économiques et laissent penser que le droit est une notion immuable inscrite dans le marbre.
C'est cette approche que notre collectif DLAJ et sa responsable, Michèle Piednoir, ont en charge d'animer et d'impulser dans les Alpes de Haute Provence.
C'est dans ce contexte que ta candidature doit être envisagée, c'est un mandat syndical important pour l'activité CGT. C'est également une formation enrichissante et très constructive dans notre vie quotidienne.

Qui peut être désigné conseiller prud'hommes ?

Les salariés, les personnes à la recherche d'un emploi inscrites sur la liste des demandeurs d'emploi et les personnes ayant cessé d'exercer toute activité professionnelle.

Les conditions requises pour être candidat :

1° Etre de nationalité française (à la date de nomination) ;
2° Ne pas avoir au bulletin n° 2 du casier judiciaire de mentions incompatibles avec l'exercice des fonctions prud'homales et n'être l'objet d'aucune interdiction, déchéance ou incapacité relative à leurs droits civiques (à la date de nomination) ;
3° Etre âgé de 21 ans au moins (à la date d'ouverture du dépôt des candidatures) ;
4° Avoir exercé une activité professionnelle de 2 ans ou justifier d'un mandat prud'homal dans les 10 ans précédant la candidature (à la date d'ouverture du dépôt des candidatures) ;
5° Travailler dans le ressort du conseil ou de l'un des conseils limitrophes. Pour les privés d'emploi et retraités : avoir exercé son dernier emploi dans le ressort du conseil ou de l'un des conseils limitrophes, ou résider dans le ressort du conseil. Pour les employés de maison : résider dans le ressort du conseil ou de l'un des conseils limitrophes ;
Nous voulons aborder ces désignations en nous appuyant sur les statuts de la CGT et de l'UD, notamment la charte de l'élu et du mandaté,.
Les critères de désignations seront en accord avec les préconisations suivantes dont la liste n'est pas exhaustive.
Participation à la vie de son syndicat et de la CGT en général ; S'engager à respecter la charte de l'élu et mandaté ;
Avoir des listes paritaires CGT dans chaque section (femmes/hommes), tout en respectant la parité de la CGT au niveau du conseil ; Veiller au rajeunissement du mandat tout en plaçant au moins un camarade d'expérience dans chaque section Veiller à une bonne répartition géographique et professionnelle ; Veiller à bien inscrire les militants-es conseillers-es dans l'activité DLAJ ; Veiller à faire suivre le cursus de formation dispensé par PRUDIS ;
Se former et s'informer tout au long du mandat ; Tous les syndiqué(e)s qui sont intéressé(e)s sont invité(e)s à venir pour avoir une présentation du conseil de prud'hommes et des informations sur rôle des conseillers :

Le jeudi 20 avril 2017 a digne
Nous organisons trois sessions De 9H 00 à 12 H 00, de 14 H 30 à 17 H 30 et de 18 H 00 à 21 H 00
Le 19 avril 2017 a château Arnoux
Une session de 18 H 00 à 21 H 00
Le 26 avril 2017 a Manosque
Une session à partir de 14 H 00

Les réunions ne sont pas limitées au périmètre de votre union locale mais bien proposées afin d'offrir la possibilité au plus grand nombre la possibilité d'y participer. Si vous avez des questions ou que vous êtes dans l'impossibilité de vous déplacer à l'une de ces rencontres vous pouvez nous contacter avec l'adresse mail suivante : **union.cgt.ahp@wanadoo.fr**

Intercommunalités : ce qui change au 1er janvier 2017

Interview de Michèle Piednoir, SG CSD Territoriaux 04

1) Qu'est ce qui change au 1er janvier 2017 dans le département du 04 ?

Suite à la loi NOTRe de 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République, le nouveau schéma de coopération intercommunal s'est mis en place au 1er janvier 2017. Le département se compose maintenant de huit établissements de coopération intercommunale (EPCI) à fiscalité propre s'organisant autour de deux communautés d'agglomération et six communautés de communes.

Ces structures regroupent l'ensemble des communes du département à l'exception de quatre communes qui sont rattachées à un EPCI dont le siège se situe hors du département (Hautes alpes ou Vaucluse).

2) Quelle analyse CGT sur la situation ?

Les réformes engagées par l'État depuis 2011 en matière de financement des collectivités locales : réforme de la taxe professionnelle en 2010, gel des dotations de l'état aux collectivités territoriales en 2011 avaient pour finalité de contraindre les élus à s'inscrire dans la loi de réforme des Collectivités Territoriales. L'émergence du mouvement intercommunal conduit à poser de manière radicalement différente la question des politiques publiques au niveau local : quels nouveaux partenariats, quelle complémentarité entre communes et intercommunalités, quel rôle pour les citoyens, quel avenir du service public de proximité et des agents. Ces nouveaux territoires font craindre que le service public ne perde de son efficacité à cause de l'éloignement, qu'il soit géographique ou décisionnel.

Il est plus que jamais important de «protéger un service public égalitaire partout» et de donner aux agents les moyens d'assurer cette mission.

La période élective qui s'annonce sera propice pour que le syndicat s'invite dans le débat.

3) Qu'est-ce que cela change pour les syndicats CGT et les élections ?

La création de la communauté d'agglomération de Digne et l'élargissement de la communauté de communes de Sisteron met fin aux comités techniques existants. Dans les semaines ou mois à venir des scrutins pour élire les représentants du personnel au Comité Technique (CT) et au comité d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail (CHSCT) vont avoir lieu pour ces deux établissements.

Le CT est une instance consultative composée de représentants du personnel et de représentants de la collectivité. Il est obligatoirement consulté sur les questions relatives à l'organisation et au fonctionnement des services, sur les évolutions ayant un impact sur le personnel, sur les orientations en matière d'effectifs, de politique indemnitaire et des critères de répartition y afférents, sur les plans de formation, sur la protection sociale complémentaire.

Le comité technique est aussi consulté pour la fixation du taux de promotion interne et des critères d'appréciation de la valeur professionnelle.

Le CHSCT a pour mission de contribuer à l'amélioration des conditions de travail ainsi qu'à la protection de la santé physique et mentale et la sécurité des agents au travail. Organisme consultatif, son avis sera sollicité sur toutes les questions relatives à la prévention des risques professionnels.

Des réunions d'informations auprès des agents s'organisent.

La CGT présentera, dans ces deux collectivités, des listes de femmes et d'hommes qui auront à cœur de défendre au mieux l'intérêt des agents dans un esprit de solidarité et de partage.

**** Voir la carte à la page suivante ****

Les huit pôles :

1) Le pôle Banon-Haute-Provence - 20 communes - 8 970 habitants - anciennes communautés de communes (CC) concernées : CC de Haute-Provence ; CC du Pays de Banon.

2) Le pôle dignois - communauté d'agglomération - Provence Alpes Agglomération - 46 communes - 47 716 hab - anciennes CC concernées : CC Asse Bléone Verdon, CC Moyenne Durance, CC Pays de Seyne, CC Duyes et Bléone, CC Haute-Bléone.

3) Le pôle Jabron-Lure - 14 communes - 5368 hab - anciennes CC concernées : CC de la vallée du Jabron, CC Lure-Vançon-Durance.

4) Le pôle Pays de Forcalquier - 13 communes - 9 535 hab. Il coïncide avec l'actuelle CC Pays de Forcalquier-Montagne de Lure.

5) Le pôle manosquin - communauté d'agglomération - 26 communes - 63 007 hab - maintien de la communauté d'agglomération Durance Lubéron Verdon Agglomération (DLVA), mais sortie de Saint-Maime.

6) Le Pôle Sisteronais - 34 communes - 21 108 hab - anciennes CC concernées : CC du Sisteronais, CC de La-Mottedu- Caire-Turriers, CC du Canton de Ribiers-Val de Méouge - CC du Laragnais.

7) Le Pôle Ubayen - 16 communes - 8 439 hab - anciennes CC concernées : CC de la Vallée de l'Ubaye, CC Ubaye-Serre-Ponçon.

8) Le pôle du Verdon - 41 communes 11 343 hab, CC du Haut-Verdon- Val d'Allos, CC du Moyen Verdon, CC du Teillon, CC du Pays d'Entrevaux, CC Terres de Lumière

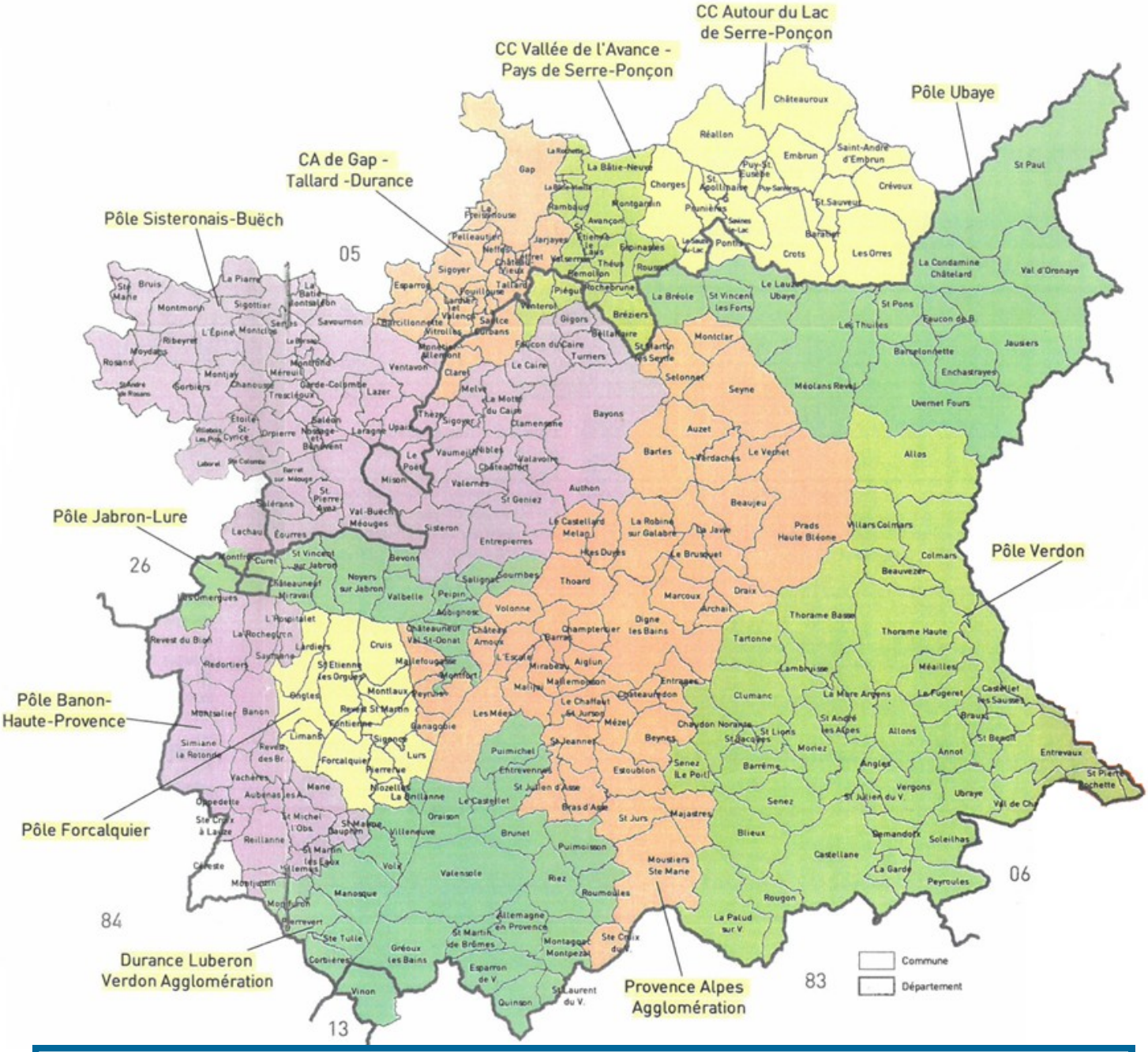

JOURNÉE D'ÉTUDE

L'UD CGT 04 vous invite à une journée d'étude le

Mardi 28 mars 2017 de 9h00 à 16h00

à la salle des fêtes de Château-Arnoux

Le matin :

- **Statut général des fonctionnaires - A l'occasion du 70ème anniversaire - Des principes fondateurs aux enjeux actuels**

L'après-midi :

- **PPCR, quelle analyse et quelle riposte ?**

Pour s'inscrire :

Contacter Michèle Piednoir par mail : territoriauxcgt04@gmail.com

Ou Cédric Volait par mail : cgtsantesocial04@gmail.com

ou tel : 06 74 59 14 52